

**BAREME D'HONORAIRES (au 1^{er} Janvier 2025)****Honoraires de négociation TRANSACTION
(Montant TTC à la charge du vendeur)**

Prix	TTC
Jusqu'à 38 000€	4000€
Jusqu'à 45 500€	10.80 %
Jusqu'à 61 000€	9.60 %
Jusqu'à 75 000€	9 %
Jusqu'à 300 000€	7.80 %
Supérieur à 300 000€	6.60 %

Honoraires de LOCATION**Honoraires à la charge du locataire**

Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction de bail	En Gestion: 5.30% TTC du loyer annuel hors charges Hors Gestion : 6% TTC du loyer annuel hors charges
Honoraires de réalisation de l'état des lieux	En Gestion: 1.90% TTC du loyer annuel hors charges Hors Gestion : 2% TTC du loyer annuel hors charges

Honoraires de GESTION**9.60% TTC des sommes encaissées**

Les honoraires de location des locaux d'habitation et meublés soumis à la loi du 6 Juillet 1989 sont partagés entre locataire et propriétaire. Le montant TTC imputé au locataire ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal aux plafonds fixés par le décret n° 2014-890 du 1^{er} Août 2014.

Option Facultative (sous réserve de l'agrément de la compagnie d'assurance) : **Garantie des Loyers Impayés 3.10% TTC du loyer charges comprises.**

Honoraires à la charge du bailleur

Honoraires d'entremise et de négociation	0€ TTC
Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction de bail	En Gestion: 5.30% TTC du loyer annuel hors charges Hors Gestion : 6% TTC du loyer annuel hors charges
Honoraires de réalisation de l'état des lieux	En Gestion: 1.90% TTC du loyer annuel hors charges Hors Gestion : 2% TTC du loyer annuel hors charges

Les honoraires ci-dessus sont révisés dans le cadre de la réglementation en vigueur et en fonction de la formule de révision de notre société.